

CHAPITRE IX.

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE.

Classification des actes adoptés par le parlement fédéral.—Conférence coloniale.—Arbitrage des comptes publics.—Question des écoles de Manitoba.—Limitation de frontière entre le Canada et les Etats-Unis.—Explorations de la commission géologique.—Droit d'auteur.—Rapport de la commission sur les liqueurs.—Conseil national des femmes du Canada.—Nécrologie.

INDEX DES STATUTS DE 1894.

Acte d'appropriation, 434. Chambre de commerce, 456. Prime sur le fer et l'acier, 442. Certificats aux maîtres et sec rds, 475. Acte du service civil, 451. Fonds des écoles communes, 436. Revenu cons. et audition, 452. Code criminel, 490. Acte des inspecteurs-mesureurs, 485. Assistant orateur du Sénat, 444. Acte des élections fédérales, 446. Terres de la Puissance, 459. Actes des billets de la Puissance, 454. Remboursements du chemin de fer P. C., 467. Taxe douanière, 466. Franchise électorale, 445. Acte des pêcheries, 484. Ventes ou marques frauduleuses, 470. Acte du traité français, 435. Acte des sauvages, 465. Commissaires du havre, Montréal, 481. Patrons du havre, 483. Havre de Pictou, 482. Jour de fête, 488. Maisons de refuge, 493. Revenu de l'intérieur, 468. Inspection de la lumière électrique, 472. Inspection du foin, 469. Inspection des vaisseaux, 478. Intérêt sur les dettes des jugements, 455. Acte sur les assurances, 453. Acte d'irrigation, Territoires du Nord Ouest, 463. Juges des cours provinciales, 484. Délinquants juvéniles, 492. Concession de terrains à la milice, 457. Titres de terrains dans les Territoires, 461. Subvention de terrains au Pacifique canadien, 440. Subvention de terrains aux chemins de fer, 439. Phares, 474. Police à cheval, 460. Représentation des Territoires du Nord-Ouest, 448. Acte des Territoires du Nord-Ouest, 450. Subsides aux vaisseaux océaniques, 441. Assermentations des témoins amenés devant le parlement, 449. Allocation des membres, 443. Inspection du pétrole, 473. Acte des postes, 487. Préservation du gibier, 464. Havres publics, 480. Acte des chemins de fer, 486. Subsides aux chemins de fer, 437. Révocation de l'Acte des biens de famille insaisissables, 462. Sûreté des vaisseaux, 477. Seigneurie du Sault Saint-Louis, 458. Acte des marins, 476. Inspection des bateaux à vapeur, 479. Subsides à Québec, 438. Unité des mesures électriques. Voteurs se laissant corrompre, 447. Offenses criminelles de la jeunesse, 491.

(LES STATUTS GÉNÉRAUX ET PUBLICS (57 ET 58 VICTORIA, 1894.

434. ACTE DES SUBSIDES-- 1894.

Chapitre 1, 23 juillet.

Il est stipulé, (article 2.) Que sur le fonds du revenu consolidé du Canada. il sera et pourra être payé une somme de \$1,217,956, pour subvenir aux diverses charges et dépenses du service public du Canada pour l'exercice 1893-94.

(Article 3.) Que sur le même fonds il pourra être payé une somme de \$23,361,713 pour subvenir aux diverses charges et dépenses du service public du Canada pour l'exercice 1894-95.

(Article 4.) Que les sommes accordées par le présent acte pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas considérées comme